

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Jeudi 18 juin 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle Cristal des SAISIES, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

58 dont 57 délégués titulaires et 1 délégué suppléant jusqu'à la délibération n° 58

57 dont 56 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à partir de la délibération n° 59

Nombre de membres représentés :

12 membres représentés jusqu'à la délibération n° 58

11 membres représentés à partir de la délibération n° 59

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cevins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Grésy sur Isère	François	GAUDIN
Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU

Hauteluze	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame des Millièrès	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Notre Dame de Bellecombe	Kévin	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Muriel THEATE
Morgan CHEVASSU	Albertville	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Julien COINTY	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale MARTINOT
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Florian NICOLLE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Elodie MOREL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Pascale VOUTIER REPELLIN	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christian TROMBERT	Gilly-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY
Valérie REVET	Mercury	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
Sandrine BERTHET	Tournon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique – Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour la Zone d'Activités économiques du Rotey de la Commune de Notre Dame des Millièrès à la Communauté d'Agglomération Arlysère

Rapporteur : Hervé BERNAILLE

Vu les articles L.211-2, L.211-3 et suivants, et L.213-3 du Code de l'Urbanisme encadrant la mise en œuvre du Droit de Prémption Urbain (DPU),

Considérant que la Communauté d'Agglomération Arlysère n'exerce pas, en matière d'aménagement de l'espace, la compétence Plan Local d'Urbanisme, du fait du refus de plus de 25 % des communes représentant plus de 20 % de la population de son territoire au 1^{er} juillet 2021, elle ne dispose pas de DPU.

Les Communes, membres de la Communauté d'Agglomération Arlysère, sont toutefois habilitées à déléguer à la Communauté d'Agglomération Arlysère tout ou partie de leurs compétences en matière de Droit de Prémption Urbain. Cette délégation peut porter sur tout ou partie des zones concernées par le DPU et peut faciliter l'exercice des compétences par la Communauté d'Agglomération.

Les biens ainsi acquis entreront alors dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Dès lors et compte tenu des compétences d'Arlysère en matière de Zones d'Activités Economiques, il a été proposé que la délégation du DPU à la Communauté d'Agglomération Arlysère puisse être envisagée avec les Communes, notamment sur les secteurs concernés par la compétence Développement Economique, afin de faciliter l'exercice des compétences par la Communauté d'Agglomération.

Par délibération en date du 28 mai 2026, le Conseil Municipal de Notre-Dame-des-Millièrès approuvait la délégation à la Communauté d'Agglomération Arlysère de son Droit de Prémption Urbain pour la zone à vocation économique du Rotey.

Il convient d'acter de cette délégation du Droit de Prémption Urbain sur la zone à vocation économique du Rotey de la Commune de Notre-Dame-des-Millièrès à la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délégation à la Communauté d'Agglomération Arlysère du Droit de Prémption Urbain de la Commune de Notre-Dame-des-Millièrès pour les biens situés dans le périmètre de la zone à vocation économique du Rotey.

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER-FRAMBORET

